

Le CMSQ se prononce

Comité d'avis et de prise de position du CMSQ

Numéro 36, été 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18839ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Comité d'avis et de prise de position du CMSQ (1987). Le CMSQ se prononce. *Continuité*, (36), 54–55.

LE CMSQ SE PRONONCE

par le comité d'avis et de prise de position

CÔTE D'ABRAHAM



Le projet de construction d'un centre commercial multifonctionnel dans le quadrilatère formé par les rues de la Couronne, La Chapelle, le boulevard Charest et la côte d'Abraham, suscite l'attention des groupes patrimoniaux. En effet, à la suite d'un protocole d'entente avec la firme Citicom, la Ville de Québec accorde le droit de démolir une vingtaine de maisons situées dans l'arrondissement historique de la côte d'Abraham, classé par le ministère des Affaires culturelles depuis 1964. En dépit de leur vétusté actuelle, ces maisons pittoresques, datant du XIX^e siècle, forment une trame unique qui témoigne du passé ouvrier et populaire des quartiers Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste. Afin de sensibiliser la population locale à ce dossier, le Comité de sauvegarde de la côte d'Abraham organisera l'automne prochain,

avec l'aide du Conseil des monuments et sites du Québec, une exposition mettant en valeur la richesse historique et architecturale de ce site unique. (photo: la côte d'Abraham à la fin du XIX^e siècle, Fonds Thérèse Caron, Archives de la Ville de Québec)

THÉÂTRE OUTREMONT

Le théâtre Outremont (1248, avenue Bernard à Outremont) a été construit en 1928 selon le plan de l'architecte René Charbonneau et décoré par Emmanuel Briffar, un « muraliste » qui décora de nombreuses salles de spectacle au Québec et en Amérique du Nord. Son décor de scène pastorale aux motifs peints au pochoir est dans un excellent état de conservation. Pendant plus de 15 ans, l'édifice a abrité un cinéma de répertoire réputé et servi à l'occasion de salle de spectacle. En mars dernier, l'Outremont, ainsi que le Laurier (5117, avenue du Parc, construit en 1915) et L'Autre cinéma étaient vendus à des promoteurs immobiliers. En 1986, ceux-ci avaient déjà transformé en immeuble de bureaux une autre oeuvre majeure de Briffar: le théâtre Monkland, dont le riche

ÎLOT SAINT-NICOLAS

Le nouveau propriétaire de l'îlot Saint-Nicolas, à Québec, le promoteur Laurent Gagnon, a entrepris, il y a plus de trois mois, la deuxième phase du projet de mise en valeur du site. Il est fondamental que cette opération, largement subventionnée par divers paliers gouvernementaux, soit faite dans le respect des très rares vestiges architecturaux de cet ensemble immobilier exceptionnel. On devra mettre l'accent sur la conservation des élé-



ments d'origine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avant de considérer toute autre intervention. On pourra ainsi éviter que des bâtiments s'affaissent à nouveau comme cela s'est produit le 29 mars dernier (voir photo). Après cet incident malheureux, la façade d'un bâtiment avoisinant, en curetage, sis au 9, rue Ancien-Chantier, s'est également écroulée. Il est à souhaiter que la surveillance professionnelle de tout chantier de mise en valeur soit plus assidue, car ce genre d'accident de parcours est difficilement excusable, surtout lorsque l'on constate que le mal est irréparable.



décor intérieur a été détruit. Craignant que l'Outremont ne subisse le même sort, Héritage Montréal, Sauvons Montréal, l'Association des citoyens d'Outremont et le Conseil des monuments et sites du Québec ont demandé à la Ville d'Outremont de classer monument historique cet important bâtiment. Des démarches auprès des propriétaires les ont toutefois incités à pré-

server la vocation culturelle de l'édifice et à conserver la salle comme lieu de spectacle. Nous espérons que le sort de l'Outremont inspirera des solutions constructives pour la mise en valeur d'autres édifices culturels. (photo: D. Lanken et B. Merrett)
Dinu Bumbaru, Héritage Montréal, CMSQ.



ARCHITECTES

GAGNON. GUY. LETELLIER. ROSS

Québec: 8500 boul. Henri-Bourassa, suite 205, Charlesbourg, G1G 5X1 Tél: 1-418-627-1700
Rimouski: 491, Monseigneur Courchesnes, Rimouski G5L 5N9 Tél: 1-418-722-7655

CHAPELLE DE LA GUADELOUPE

L'automne dernier, un citoyen nous faisait part de ses inquiétudes quant au sort que l'on réservait à la chapelle Sainte-Famille de La Guadeloupe, en Beauce. Cette chapelle, située sur un terrain privé, fait partie de la transaction de vente que sont sur le point de réaliser ses propriétaires. À moins que les futurs propriétaires ne manifestent un souci de conservation particulier, la chapelle risque de connaître une triste fin. Pourtant, son histoire n'est pas banale: construite en 1886 par l'architecte Charles Baillaigé en face de son chalet, à Saint-

Michel de Bellechasse, la chapelle qui à l'origine portait le nom de Sainte-Alice, est déménagée en 1961 jusqu'à La Guadeloupe, à environ 70 kilomètres. C'est l'abbé Évariste Roy, originaire de Saint-Michel qui, nommé curé à La Guadeloupe, décide d'y faire transporter la chapelle et de l'installer sur son terrain privé. Par la suite, le terrain et la chapelle sont vendus aux propriétaires actuels. Ceux-ci ont jusqu'à maintenant entretenu la chapelle de 40 places dans laquelle les bancs, la balustrade et l'harmonium sont intacts.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

L'École d'architecture doit occuper bientôt le Vieux Séminaire; c'est ce qu'ont décidé l'Université Laval et la Ville de Québec. Voici comment se fera la reconversion du monument: les espaces dont le caractère est le plus historique, la cuisine de Mgr de Laval, l'ancien réfectoire des prêtres, la chaudronne, la chapelle de la congrégation deviennent ateliers de design, un laboratoire d'informatique, deux auditoriums; seule la petite chapelle Mgr Briand subsiste. Ailleurs, des bureaux de professeurs, la bibliothèque et la matériauthèque, des magasins, des ateliers de design, des salles de réunion, des salons, des salles de cours, des laboratoires divers et cela sans discernement ni programme d'opération étudié pour y faire vivre les quatre cents personnes de l'institution.

Évidemment, l'École entre dans la boîte! Mais ce qui est plus grave, ce sont les conséquences de cette occupation. En effet, il faudra ajouter la ventilation et ses conduits dans les ateliers, les classes, les auditoriums, dans les laboratoires. Le système électrique, tant pour l'éclairage que pour les prises de courant, doit être repris dans tous les locaux communs, tout particulièrement dans les ateliers. Il faudra ajouter des ascenseurs pour les handicapés et pour fin de monte-charge; certains locaux recevront un traitement acoustique et une finition ignifuge, l'intercommunication, le contrôle des détecteurs d'incendie, etc. De plus, l'édifice doit se plier aux normes de Règlement provincial de la sécurité dans les édifices publics et au Code

national du bâtiment du Canada. Cela signifie des gicleurs presque partout, tuyauterie cachée ou pas, l'ajout d'escaliers sécuritaires, le renforcement de certains planchers (surtout dans la section non encore restaurée).

Que restera-t-il du monument historique après l'installation d'une école d'architecture dans l'édifice? Où seront les fonctions d'interprétation et de muséologie, d'accueil touristique au Vieux Séminaire? Allons-nous vers une mauvaise restructuration du bâtiment qui pourrait se traduire par la perte d'un témoignage important de notre patrimoine? Nous avons perdu à jamais les intérieurs et l'escalier Peachy de l'entrepôt Thibodeau, les intérieurs de la maison Esthèbe; nous avons détruit des vestiges des fortifications françaises sous le Musée de la civilisation; nous avons altéré un édifice historique pour loger le Musée du Séminaire, saurons-nous conserver l'intégrité du Vieux Séminaire? Il le faut parce que c'est un des plus importants vestiges de notre passé. Avec la Commission des biens culturels, nous recommandons instamment au Ministère «d'établir pour tout projet de recyclage, avant même sa conception et sa structure de rentabilité, un cahier de charge précisant dans les détails les obligations de conservation de tous et chacun des éléments architecturaux significatifs d'un immeuble». (Commission des biens culturels; rapport annuel 1985-1986 p. 48, 12 décembre 1985, concernant le traitement de l'intérieur de l'édifice Thibodeau)

MONTRÉAL, VILLE D'ALUMINIUM?

À Montréal, la crise énergétique et l'usure des bâtiments due aux conditions climatiques sont à l'origine d'une nouvelle méthode d'isolation et de protection: elle consiste à recouvrir les édifices, à façade de maçonnerie surtout, d'une couche d'isolant rigide et d'un revêtement protecteur en aluminium. Ce procédé appliqué à des bâtiments résidentiels, institutionnels, commerciaux ou industriels produit des résultats plus ou moins malheureux, sur le plan de l'architecture, selon la superficie recouverte et l'attention qu'on porte au contexte architectural.

Certains propriétaires, dont l'édifice est un symbole de prestige, font isoler et reconstituer dans tous ses détails la façade en maçonnerie,

mais d'autres se contentent d'envelopper leur immeuble, en tout ou en partie, d'une feuille d'aluminium percée d'ouvertures. C'est donc toute la structure architecturale traditionnelle de Montréal qui se trouve menacée par ce phénomène. Il serait temps d'étudier sérieusement cette question pour sensibiliser citoyens et édiles municipaux et inciter les manufacturiers de revêtement en aluminium à concevoir des détails et profils plus respectueux du contexte architectural traditionnel. (Sont représentées ici, quatre façades de constructions originales et «aluminisées». Photo: M. Amiel) Maurice Amiel, professeur au département de design, UQAM.



PATRIMOINE VIVANT

En avril dernier, le Conseil des monuments et sites du Québec présentait un appui formel à la requête du Centre de valorisation du patrimoine vivant auprès du ministère des Affaires culturelles, afin qu'il reconnaisse dans sa Loi sur les biens culturels le patrimoine immatériel. Devant l'absence de programme de soutien aux organismes qui se consacrent à la valorisation des aspects oraux et sociaux de notre

culture, le Centre de valorisation du patrimoine vivant se voit dans l'obligation de fermer ses portes faute de ressources. Nous considérons qu'il est essentiel de protéger et de mettre en valeur tous les éléments de notre patrimoine. C'est pourquoi nous nous associons à la demande de cet organisme pour obtenir une reconnaissance officielle de la part du ministère des Affaires culturelles.

Le Cagibi

FINE MENUISERIE
FABRICATION ET RESTAURATION
MEUBLES ET BOISERIES

Jules-André Carrier et Anne Trudel

4, Route 138, Ville de Portneuf, G0A 2 Y0 Tél.: (418) 286-6276